

Executive Summary - Status Survey and Conservation Action Plan: Orchids

Résumé

Depuis toujours, les orchidées ont éveillé l'imagination, inspirant de grandes collectionneurs dès la seconde moitié du dix-neuvième siècle et perpétuant certaines espèces comme le *Paphiopedilum* jusqu'à nos jours. Alors que la réglementation de la CITES permet la protection de la plupart des espèces menacées en les plaçant en Annexe I, le reste des 20'000 espèces d'orchidées sont inscrites en Annexe II, soit parce qu'elles risquent d'être menacées par le commerce (rendant donc un contrôle nécessaire), soit parce qu'elles ressemblent à des espèces figurant dans ces annexes. Toutefois, la plus grande menace qui pèse sur la diversité des orchidées est la perte de leurs habitats. Ceci est vrai même à une très petite échelle puisqu'un seul arbre tropical peut contenir des centaines d'espèces d'orchidées épiphytes. L'impact de cette menace atteint des proportions effrayantes lorsque des millions d'hectares d'habitats disparaissent chaque année. En effet, la croissance démographique engendre le développement de l'élevage, de l'agriculture, de l'exploitation minière ou forestière et des villes. Même si quelques fragments de l'habitat original sont préservés, la diversité du patrimoine, les sources génétiques et les variétés de pollinisateurs sont sérieusement réduites. Les biologistes s'accordent actuellement pour dire que nous entrons dans une époque d'extinction, comme il n'en est plus arrivé depuis la période du Crétacé. Malgré le fait que nous maîtrisons la technologie pour inverser la plupart de ces processus, le budget nécessaire à l'échelon mondial n'est pas accordé, car les pressions causées par la surpopulation imposent d'autres priorités.

Le Plan d'Action des Orchidées répertorie certaines espèces menacées de façon critique, mais aussi ce qui est plus important, les habitats contenant des degrés de diversité et endémicité en orchidées extraordinairement élevés. Il recommande également des règles spécifiques aux représentants de gouvernements, locaux ou nationaux, aux scientifiques, et aux cultivateurs d'orchidées qui peuvent aider à renverser les tendances actuelles. Les faits et les points de vue énoncés dans ce document, accessible à tout un chacun, complètent et mettent à jour les informations disponibles pour les organisations de conservation et agences à travers le monde, de telle sorte qu'elles puissent aussi transmettre plus efficacement leurs connaissances à leur gouvernement respectif.

La première moitié du Plan détaille 1) la spécificité biologique de la famille des orchidées; 2) les menaces représentées par la perte de l'habitat et la surcollection; 3) les stratégies *in situ* de préservation et de gestion d'habitat; 4) les stratégies *ex situ* de propagation artificielle et de banque de graines; 5) le besoin urgent de recherches et d'éducation depuis le niveau national jusqu'aux sociétés d'orchidophiles.

La seconde moitié du Plan répertorie l'état des connaissances actuelles, de la diversité, des menaces, et les cas historiques de pays ou régions riches en espèces d'orchidées tels que: le Mexique, le Costa Rica et Panama, l'Equateur et les pays voisins, le bassin de l'Amazonie et la Guyane, les Etats-Unis et le Canada, les Caraïbes, l'Europe, l'Afrique du Nord, le Proche-Orient, le nord de l'Asie et le Japon, l'Inde, l'Afrique de l'ouest et de l'est, Madagascar et les îles environnantes, l'Australie, le sud de l'Asie et les îles du sud-ouest Pacifique.

Le Plan d'Action présente la dualité de la stratégie pour conserver la diversité des orchidées: 1) en préconisant la préservation des habitats naturels, 2) en promouvant la propagation artificielle et le commerce des plantes cultivées et des fleurs coupées. Les actions spécifiques prioritaires recommandées dans le Plan sont les suivantes:

- Préparation de listes d'inventaire des espèces d'orchidées et identification des régions à haute biodiversité
- Réglementation et récolte de fonds pour la protection, la recherche et la gestion saine de tels espaces
- Mise à disposition d'espèces rares ou nouvelles, pour la reproduction à but commercial, en favorisant les pays d'où ces espèces sont originaires, réduisant ainsi la demande de récoltes sauvages
- Sauvetage efficace de plantes d'orchidées des aires de déforestation si approprié, puis propagation artificielle et distribution
- Préparation de programmes d'éducation sur les orchidées et leur rôle dans la biodiversité par des sociétés orchidophiles et des jardins botaniques à l'intention du grand public
- Un enregistrement plus actif des herbiers et des institutions scientifiques de confiance des pays signataires de la CITES, afin de faciliter l'échange, à des fins scientifiques, de plantes conservées sous forme séchées ou dans du liquide,
- Partage de plantes, graines et pollens entre les cultivateurs d'orchidées et les jardins botaniques

Transl. Madame Anne Taub, Switzerland